AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-8-71 201868

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

25 francs

n°131 - Août 1971

1er supplément

MOUCHE DE L'OLIVE :

Un traitement doit être terminé avant le 15 Août, ce traitement sera renouvelé 10 (dix) jours plus tard.

TORDEUSE ORIENTALE :

Les fruits arrivant à maturité au cours de la deuxième quinzaine de Septembre doivent recevoir une première protection.

Les fruits dont la maturité est prévue pour la fin Août recevront un dernier traitement.

Eviter les produits laissant des traces.

Respecter les délais d'emploi.

Au fur et à mesure de l'enlèvement des pêches et des pavies les risques d'attaque sur poires et sur pommes se font plus sérieux.

MOUCHE DES FRUITS :

Des dégâts de mouche des fruits sont observés notamment dans le GARD et l'HERAULT.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P.BERVILLE. LL.TROUILLON

Tirage du 9 Août 1971 - 2 820 exemplaires
précédent bulletin n°131 du 2 Août 1971

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P 478

MINISTERE de l'AGRICULTURE

STATION REGIONALE d'AVERTISSEMENTS
VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique
de MONTPELLIER

Montpellier, le 6 Août 1971

NOTE : 14

- EUDEMIS -

Des chenilles vivantes ou mortes provenant du 2ème vol d'eudémis se rencontrent encore actuellement parmi les dégâts qu'elles ont pu causer aux grappes.

Déjà dans la partie la plus méridionale du Languedoc-Roussillon apparaissent les premières pontes de la 3ème génération qui risque d'être encore plus longue que la précédente.

Les traitements à base de Carbaryl (Sevin) ou d'esters phosphoriques (parathion...) sont à appliquer avant le I5 Août et à renouveler une dizaine de jours après. Il est indispensable d'adjoindre un acaricide à ces produits.

Au cas où il ne pourrait être fait qu'une seule application il conviendrait de la situer entre ces deux dates, sans trop attendre toutefois, car malgré la mort des chenilles, les lésions provoquées sur les grains permettent l'installation ultérieure de la pourriture grise.

A moins de disposer d'appareils atomiseurs puissants, on utilisera des poudreuses à faible débit qui, tout en assurant une meilleure dispersion de l'insecticide permettent de réduire son gaspillage.

Il est rappelé que l'emploi des arsénicaux est interdit après la véraison, et que les esters phosphoriques ne peuvent être mis en oeuvre que jusqu'à I5 jours de la récolte.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles

G. BERNON.